



INITIATIVE 5%

SIDA, TUBERCULOSE, PALUDISME

EXPERTISE TECHNIQUE FINANCEE PAR LA FRANCE en appui aux subventions du Fonds mondial

PREMIER CONTRIBUTEUR EUROPEEN ET SECOND CONTRIBUTEUR MONDIAL AU FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME, LA FRANCE RENFORCE SON APPUI AUX PAYS FRANCOPHONES.

5% de la contribution de la France au Fonds mondial (plus d'un milliard d'euros pour la période 2011-2013), soit **18 millions d'euros par an**, est géré en contribution indirecte par **France Expertise Internationale (FEI)**, sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et européennes.

Cette « **Initiative 5%** » vise à répondre aux besoins des pays francophones en **expertise technique de haut niveau**, pour les appuyer dans la conception, la mise en œuvre, le suivi évaluation et la mesure de l'impact des programmes du Fonds mondial.

**En complémentarité avec le Fonds mondial,
l'Initiative 5% vise à renforcer
l'efficacité et l'impact sanitaire des programmes.**

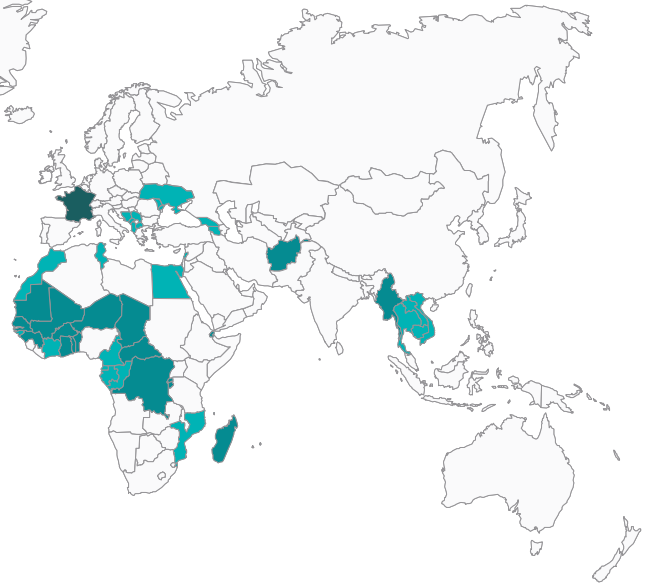


© Le Fonds mondial / Benoist Carpentier

LES PAYS ELIGIBLES

- **La cible principale** : les pays prioritaires de l'aide publique au développement française : Bénin, Burkina Faso, Comores, Ghana, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Burundi, Djibouti et Rwanda; ainsi que l'Afghanistan, Haïti, les Territoires palestiniens et la Birmanie.

- **Sont également éligibles** : les pays membres et observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), lorsqu'ils sont bénéficiaires de l'aide publique au développement.



LES GRANDS PRINCIPES DE L'INITIATIVE 5%

Complémentarité avec les activités du Fonds mondial

Mobilisation rapide d'expertise pour répondre à des besoins ponctuels (Canal 1)

Logique de **renforcement des capacités** des bénéficiaires

Promotion d'**initiatives innovantes**

Valorisation de l'expertise santé francophone



CANAL 1 : REpondre A DES BESOINS PONCTUELS EN EXPERTISE DE HAUT NIVEAU

ELIGIBILITÉ DES DEMANDES

- Lien avec les programmes du Fonds mondial,
- Exprimées par les pays,
- Durée maximum des missions : **12 mois**.

Les demandes régionales sont recevables si elles sont portées par un pays principal.

Les missions d'expertise sont mises en œuvre par France Expertise Internationale et ses partenaires (Réseau Initiative 5%).

Toutes les demandes doivent être adressées au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (SCAC) du pays demandeur.

Kit de demande disponible sur le site de FEI.

EXEMPLES DE MISSIONS POUVANT ÊTRE MISES EN ŒUVRE :

- *Expertise technique pour appuyer la rédaction d'une requête au Fonds mondial.*
- *Mission d'appui à la consolidation du plan de gestion des achats et des stocks.*
- *Expertise technique pour renforcer les capacités en biologie médicale, prescription, épidémiologie...*
- *Mission de formation en gestion financière de subvention.*
- *Mission de renforcement des capacités des Instances Nationales de Coordination (CCM).*
- *Mission de diagnostic sur les problématiques de suivi-évaluation d'une subvention.*

CANAL 2 : FINANCEMENT DE PROJETS

4 THÉMATIQUES PRIORITAIRES :

- Gouvernance
- Gestion des approvisionnements et stocks d'intrants
- Renforcement des systèmes de santé
- Recherche opérationnelle

Des projets sont financés sur deux thématiques par an. Complémentaires des activités du Fonds mondial, les projets, d'une durée de 2 à 3 ans, doivent s'inscrire dans une logique de renforcement des capacités des acteurs locaux.



Pour plus d'informations :

initiative5pc.fei@diplomatie.gouv.fr

Initiative 5% - France Expertise Internationale - 45 rue Linois, 75015 Paris

<http://www.fei.gouv.fr/fr/nos-projets/focus-sur/initiative-5.html>

<http://www.initiative5pour100.fr>